ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour L'AFRIQUE

A N I M A

Déclarée à la sous-préfecture de NYONS
JO du 11 Novembre 2000

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2026

Le 26 septembre 26 à 15 heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire) dans la salle du Centre Saint-Vincent, rue Debiez à Nyons, sur convocation effectuée par lettre et par Internet, conformément à l'article 11 des statuts.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui sera annexée au procès-verbal de l'assemblée : présents et pouvoirs.
Le docteur Yves MENGUY préside la séance en sa qualité de président de l'association.
Mme Valérie RUEL, membre du CA, trésorière, assure le secrétariat de la séance.
Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres :
un exemplaire des statuts
une copie de la lettre de convocation
la feuille de présence
le rapport moral du président
le compte-rendu d'activités pour 2025
le rapport financier du trésorier pour 2025
Les résultats du vote par correspondance pour l'élection des membres du Conseil d'Administration
Le président précise que tous les documents ont été tenus à la disposition des membres au siège social. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport moral.
Rapport d'activités.
Compte-rendu financier.
Approbation par l'assemblée générale.
Fixation de la cotisation.
Questions diverses.
Résultats du vote par correspondance pour renouvellement des membres du C. A.

Puis lecture est donnée
- du rapport moral
- du rapport d'activités par le président
- du rapport de l'activité échographique
- du rapport financier par le trésorier, incluant le budget prévisionnel pour 2026.

Première résolution :
L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du président et du trésorier sur la gestion de l'association au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice de leur mandat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Deuxième résolution :
L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de conserver le montant de la cotisation annuelle à la somme de QUINZE €.
Le résultat des élections pour le renouvellement du C. A. sont annoncés.

Une discussion s'engage ensuite avec la salle.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 17 heures 10.
S'ensuit un pot de l'Amitié.
De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal signé par le président et par la secrétaire de séance, trésorière de l'association.
.

A Nyons, le 30 septembre 2026

Valérie RUEL
Trésorière

Yves MENGUY
Président